

DÉLIBÉRATION N° 2

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 13 NOVEMBRE 2012**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 27 mars 2012.

Fait à Montreuil, le 13 novembre 2012

Le président,



Jérôme FOURNEL

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPA LA MASSE DES DOUANES DU 27 MARS 2012

PARTICIPANTS

Sous la présidence de M. Jérôme FOURNEL, Directeur général des douanes et droits indirects, président de l'EPA la Masse des Douanes, participent à la réunion :

LES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Mme Anne CORNET	Sous-directrice, sous-direction B
Mme Marie-Christine LANGLAIS	Administratrice civile, chef du bureau B3
M. Thomas CHARVET	Administrateur civil, chef du bureau D1
M. Patrick ROUX	Administrateur civil, chef du bureau F2
Mme Élisabeth BRAUN	Directrice fonctionnelle, chef du bureau C3
M. Marc FRADET	Directeur interrégional d'Ile-de-France
M. Philippe BAILLET	Directeur interrégional à Dijon
M. Gérard SCHOEN	Directeur interrégional à Metz
M. Alain BAR	Directeur interrégional à Montpellier
M. Denis MARTINEZ	Directeur régional au Léman
M. Jean-Michel PILLON	Directeur régional à Perpignan

LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :

<i>Représentants</i>	<i>Qualité</i>	<i>Syndicat</i>
M. Roger MARTEAU	Titulaire	CFDT
Mme Isabelle PRADERE	Titulaire	CFDT
M. Frédéric DECOUT	Suppléant (remplace le titulaire)	CFDT
M. Stéphane AVIT	Titulaire	SNAD-CGT
Mme Lydie MAJORAL	Titulaire	SNAD-CGT
M. Serge BORTOLOTTI	Suppléant (remplace le titulaire)	SNAD-CGT
Mme Fabienne LAURENT	Titulaire	SOLIDAIRES-Douanes
M. Nacer KHALDI	Titulaire	SOLIDAIRES-Douanes
Mme Annie BENEDETTI	Titulaire	UNSA-Douanes
M. Romain DESPOUY	Titulaire	UNSA-Douanes
Mme Marie-Jeanne CATALA	Titulaire	FO
M. Jean-François REAL	Titulaire	SNCD

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

M. Pierre DEPROST, inspecteur général des finances ;
Mme Jeanne-Marie ALBERT, chargée d'étude au contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) ;
M. Philippe DEFINS, Sous-directeur, chef de l'inspection des services ;

POUR L'EPA LA MASSE DES DOUANES :

M. Hervé HULIN, directeur de l'établissement ;
Mme Stéphanie MARIN, adjointe au directeur de l'établissement ;
M. Michel BOUDET, agent comptable principal ;
M. Francis RINKEL, inspecteur régional à l'agence comptable centralisée ;
M. Joël MEYER, inspecteur à l'agence comptable centralisée
Mme Sylvie TRUS, inspectrice régionale 2^{ème} cl. à l'agence comptable centralisée ;
Mme Pascale BRIZIO, inspectrice régionale 3^{ème} cl. au service central ;
M. Philippe THION, inspecteur au service central ;
Mme Michelle MARSCHALL DEVESA, inspectrice au service central ;
Mme Catherine SALMOCHI, contrôlease principale au service central ;
M. Samir AYAD, contrôleur au service central.

EN QUALITÉ DE SUPPLÉANTS ET D'EXPERTS :

Pour la CFDT :

Mme Annick SICARD, suppléante
M. Patrice CAMBRAYE, expert
M. Jean-Marc JAME, expert

Pour la CGT :

Mme Mathilde MORIVAL, suppléante
M. Abdelkader DAHAMNI, expert

Pour FO :

M. Martin TOLOSA, expert

Pour le SNCD :

Mme Amandine SERRA, suppléante

Pour UNSA-Douanes :

M. Hervé POLLET, suppléant,
M. Vincent THOMAZO, suppléant

Pour Solidaires-Douanes :

Mme Béatrice SOBOTA, suppléante

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2012

I. POINTS DONNANT LIEU A DÉLIBÉRATION

•POINTS GÉNÉRAUX

- Approbation de l'ordre du jour du présent conseil d'administration (*délibération n° 1*)
- Approbation du PV du CA du 4 novembre 2011 (*délibération n° 2*)
- Approbation du rapport annuel d'activité 2011 (*délibération n° 3*)

•POINTS JURIDIQUES ET ORGANISATIONNELS

- Approbation de la passation d'une convention de réservation auprès de la régie immobilière de la ville de PARIS (RIVP) pour 3 logements de type F3 et F4 à Paris 13^{ème} (*délibération n° 4*)
- Approbation de la reconduction de la convention de réservation signée avec la société PARME, pour 20 logements meublés, répartis sur l'ensemble du territoire national (*délibération n° 5*)
- Approbation de la vente du terrain de Port Saint-Louis-du-Rhône (*délibération n° 6*)

•POINTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

- Approbation du compte financier 2011 (compte-rendu de la CAVC) (*délibération n° 7*)
- Affectation du résultat net comptable de l'exercice 2011 (*délibération n° 8*)
- Approbation d'un abondement au budget de 200 000 € pour la rénovation de la cité des douanes de Boulogne (*délibération n° 9*)
- Approbation de la décision modificative n° 1 au budget primitif 2012 (*délibération n° 10*)
- Admissions en non valeur (*délibération n° 11*)

II. POINTS D'INFORMATION

- Problématique de rénovation des bâtiments G et K de la Joliette
- Présentation des indicateurs de gestion 2011
- Réactualisation du plan d'action pluriannuel

La séance est ouverte à 9h45 par M. FOURNEL, président du conseil d'administration de l'établissement public administratif la Masse des douanes, qui constate que le quorum est atteint.

Mme MARSCHALL DEVESA est désignée secrétaire de séance et Mme BENEDETTI (UNSA-Douanes), secrétaire-adjointe.

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, le président demande aux représentants des organisations syndicales s'ils souhaitent faire une déclaration préalable.

M. AVIT pour le SNAD-CGT, Mme CATALA pour FO et le SNCD (déclaration préalable commune) et Mme PRADERE pour la CFDT donnent lecture des déclarations préalables annexées au présent procès-verbal et numérotées de 1 à 3.

M. THOMAZO (UNSA-Douanes) exprime sa satisfaction de ne pas voir inscrit à l'ordre du jour du présent conseil d'administration, de points relatifs à des cessions d'immeubles.

Il réitère par ailleurs au président, sa demande d'un retour des produits du CAS à 100 % et demande à ce que les diligences effectuées en ce sens auprès des autorités compétentes soient annexées au procès-verbal.

Le président remercie les représentants des organisations syndicales et apporte des éléments de réponse sur les thèmes évoqués dans leurs déclarations préalables.

Il est attentif à la requête du SNAD-CGT sur les délais et la forme d'envoi des documents de travail et indique qu'une attention particulière sera portée sur ces deux points afin de donner le temps et les moyens aux administrateurs de l'établissement de travailler dans les meilleures conditions.

S'agissant du dossier relatif à la cour sud de la cité du Havre, le président explique que l'EPA la Masse des Douanes, bien qu'ayant une compétence spécialisée, reste néanmoins un service public. A ce titre, il reste soumis à la révision générale des politiques publiques menée par l'État avec pour principaux objectifs la valorisation du foncier et le désendettement et doit, en conséquence, s'inscrire dans la politique urbaine.

Il est de l'intérêt de l'établissement public la Masse des Douanes d'instaurer et d'entretenir des relations de qualité avec les élus ; de même, des relations harmonieuses entre locataires douaniers et population du quartier ou de la ville sont essentielles.

Au cas particulier de la cour de la cité du Havre, les limites posées par l'EPA la Masse des Douanes ont été jugées trop difficiles à respecter par les services de la mairie.

Sur les propos de M. THOMAZO (UNSA-Douanes) relatifs au retour du CAS, le président rappelle que ce sujet, largement évoqué lors des deux derniers conseils d'administration, a nécessité un arbitrage du cabinet du Premier ministre qui a confirmé le principe du retour de 60 % des produits de cession pour les cités "Masse" remises à France domaine.

En conséquence, la question ayant été tranchée, le président ne répondra pas favorablement à la demande de l'UNSA-Douanes d'annexer au présent procès-verbal les courriers échangés sur ce sujet.

Le président souligne la bonne santé financière de l'établissement qui résulte des efforts consentis par l'État (doublement de la subvention, portée à 1 M d'€ pour les années 2011, 2012 et 2013), d'une gestion rationalisée et dynamisée (réorganisation des réseaux comptable et ordonnateur) et des locataires. Il ajoute que l'établissement doit encore progresser dans sa politique d'investissement en s'appuyant notamment sur un plan d'investissement et de travaux à réaliser.

Le président approuve la proposition de l'USD-FO d'engager une réflexion sur la notion d'ayants-droits et sur les conditions d'attributions de logements aux tiers. Un groupe de travail sur ces thématiques sera organisé courant 2012.

Il ne trouve toutefois pas pertinente la comparaison entre la subvention perçue par l'EPA la Masse des Douanes et celle perçue par l'ALPAF, dans la mesure où, d'une part, la rémunération des personnels de l'EPA la Masse des Douanes supportée par la DGDDI, n'est pas intégrée et, d'autre part, l'ALPAF ne dispose d'aucun patrimoine domanial ; la différence entre les deux subventions est peu importante.

Le président indique que l'absence de cession au présent conseil d'administration doit être interprétée comme une affaire de circonstances et non comme une pause.

En effet, les dernières réformes mises en œuvre par l'EPA la Masse des Douanes (politique des loyers, sortie de l'intermédiation) sont en cours et n'ont à ce stade pas produit tous leurs effets. Par ailleurs, la réorganisation du réseau ordonnateur sera très prochainement engagée. Tout cela ne semble pas constituer une "pause" dans les réformes.

Le président confirme enfin que le chantier relatif à la réécriture du décret de l'établissement est lancé, la présentation des travaux aura probablement lieu au 2^{ème} semestre 2012.

Il conclut enfin en annonçant la date de tenue du premier comité technique de l'EPA la Masse des Douanes fixée au 31 mai 2012.

A l'issue de ces précisions, le président propose d'examiner successivement les points de l'ordre du jour.

I - POINTS DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATION

1. POINTS GÉNÉRAUX

•Approbation de l'ordre du jour.

Le président demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour présenté.

En l'absence de remarques des organisations syndicales, le président soumet au vote la délibération n° 1.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, SOLIDAIRES-Douanes, UNSA-Douanes, Administration.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité : l'ordre du jour est approuvé.

•Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 novembre 2011.

Le président demande si le procès-verbal du conseil d'administration du 4 novembre 2011 suscite des remarques.

En l'absence de remarques, le président soumet au vote la délibération n° 2.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, SOLIDAIRES-Douanes, UNSA-Douanes, Administration.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité : le procès-verbal du conseil d'administration du 4 novembre 2011 est approuvé.

•Approbation du rapport annuel d'activité 2011.

Le président invite M. HULIN à présenter le rapport annuel d'activité 2011.

M. HULIN commente les éléments du rapport annuel 2011 : organisation, gestion administrative, données relatives au parc de logements, données financières.

Il souligne les nouveautés au sein de l'EPA la Masse des Douanes, à savoir la mise en place d'un Comité Technique (CT) et d'un Comité Hygiène et Sécurité (CT - CHS) et met en exergue les éléments relatifs à la programmation immobilières (PI) dont les besoins 2011 ont été estimés à 6,6 M d'€ pour un montant de travaux réalisés qui s'élève à 5,4 M d'€.

Le président fait remarquer que ce taux de réalisation de la programmation immobilière dépasse largement les 50% des besoins recensés.

M. HULIN ajoute enfin que le nombre de marchés lancés en 2011 est supérieur à celui de 2010 et conclut en évoquant d'une part, les opérations marquantes de l'année (élections au CT EPA la Masse des Douanes) et d'autre part, les perspectives 2012 (resserrement du réseau ordonnateur, renouvellement des marchés d'assurance et maîtrises d'ouvrage).

Le président sollicite les représentants syndicaux sur des remarques éventuelles.

M. THOMAZO (UNSA-Douanes) souhaiterait que l'EPA la Masse des Douanes arrête sa politique de réservation pour s'engager dans un programme d'accession à la propriété dans les régions où il y a pérennité des services douaniers.

Le président répond que la situation financière de l'EPA la Masse des Douanes ne permet pas d'envisager une accession à la propriété. Il privilégie à ce stade une politique de réservations de logements qui s'appuie sur le taux de satisfaction des agents et l'adaptation de l'offre à la demande, en particulier en Île-de-France.

Mme CATALA (FO) pensait que le recours à un intermédiaire en matière de maîtrise d'ouvrage était une obligation et s'interroge, compte tenu du coût et de l'efficacité du prestataire actuel, sur la nécessité de recourir à un renouvellement de contrat en la matière.

M. HULIN confirme que le recours à une maîtrise d'ouvrage n'est pas une obligation légale, mais il est difficile de se passer de l'expertise et de la technicité de ces intervenants.

Mme CATALA propose alors de privilégier la signature de contrats au coup par coup, avec des entreprises de proximité, au détriment de la signature d'une convention spécifique à maîtrise d'ouvrage.

Mme MARIN explique que cette possibilité avait été étudiée au service central, mais il est impossible pour les 3 agents affectés à la cellule marchés-travaux (1,6 ETP), de gérer les marchés publics sans l'appui d'un mandataire unique pour chaque zone géographique. Elle précise que le service central, très soucieux de la qualité des nouveaux mandataires recrutés a très largement contraint le nouveau cahier des charges, notamment en matière de suivi des prestations.

En l'absence d'autres remarques, le président soumet au vote la délibération n° 3.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, UNSA-Douanes, Administration.

Votent contre : SOLIDAIRES-Douanes

S'abstient : SNCD, FO

La délibération n° 3 est adoptée : le rapport annuel d'activité 2011 est approuvé.

Explications de vote :

Mme LAURENT (SOLIDAIRES-Douanes) indique que le travail du service central n'est pas remis en cause (mention spéciale pour le travail accompli lors des élections au CT), mais elle ne partage pas la vision de la politique menée par l'établissement, notamment sur le resserrement du réseau ordonnateur rejeté par l'ensemble des organisations syndicales.

M. AVIT (SNAD-CGT) précise qu'il n'approuve pas les décisions prises en matière budgétaire mais vote "pour" compte tenu de la sincérité du rapport annuel 2011.

Mme CATALA (FO) fait part de vives inquiétudes sur les conséquences du resserrement du réseau ordonnateur.

2. POINTS JURIDIQUES ET ORGANISATIONNELS

•Approbation de la passation d'une convention de réservation auprès de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) pour trois logements de type F3 et F4 à Paris 13^{ème}.

Le président invite Mme MARIN à présenter ce sujet.

En préambule, Mme MARIN précise que les logements ont été pré-réservés par le service central après avis favorable des élus de la CRM d'Île-de-France ; ce projet est en conséquence soumis au conseil d'administration pour validation.

Les logements seront livrés le 1^{er} avril avec un retard de trois mois, mais les clauses de retard seront appliquées (date de convention décalée). Deux des trois logements ont déjà été attribués par la CRM d'Île-de-France à des agents de la DNRED.

Mme MARIN explique qu'à la suite du désistement d'un autre réservataire, la régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) a proposé à l'EPA la Masse des Douanes deux logements de type 3, dans un immeuble neuf (2 étages - 34 logements en tout), conventionné PLS, situé 20 rue Max Jacob dans le 13^{ème} arrondissement de Paris.

L'immeuble implanté dans un quartier résidentiel, à proximité du parc Kellermann et du cimetière de Gentilly, bénéficie du label THPE (très haute performance énergétique).

Il dispose par ailleurs d'un accès immédiat au tramway et à plusieurs autobus ; les stations de métro les plus proches se situent à 10 minutes de marche.

Son accès sera sécurisé par un dispositif Vigik et un gardien commun aux deux résidences RIVP sera en poste dans l'immeuble voisin.

Des parkings sont aménagés en sous-sol (ils sont proposés à la location moyennant une redevance mensuelle de 75 €).

Les logements, situés au 2^{ème} et dernier étage, sont spacieux, fonctionnels et dotés de pièces à vivre ouvrant sur un balcon.

Le loyer des logements proposés, auquel s'ajoutent le cas échéant, les 75 € de parking, est particulièrement compétitif : 829 € pour 68 m² et 804 € pour 66 m² (charges comprises).

La réservation est consentie en droit de suite sur 25 ans au tarif unitaire de 60 000 €, soit une dépense globale de 120 000 €. La dépense correspondante est prise en compte dans la DM1 au BP 2012.

En complément de cette réservation, et à la suite d'un autre désistement, la RIVP a proposé, début février 2012, d'ajouter à ces deux appartements un troisième logement de type 4, d'une superficie de 75 m² et d'un loyer mensuel total (parking compris) de 1050 €, aux mêmes conditions de réservation, soit 60 000 € pour 25 ans.

Le président demande si la passation de cette convention soulève des questions.

M. AVIT (SNAD-CGT) précise qu'il milite pour l'acquisition de logements par l'établissement mais qu'il votera favorablement pour ces réservations. Il souhaite par ailleurs que les élus soient consultés sur ces sujets, par messagerie.

Mme MARIN répond que c'est systématiquement le cas.

M. THOMAZO (UNSA-Douanes) approuvera aussi ces réservations, mais aurait souhaité obtenir de meilleurs tarifs.

Dans cet objectif, M. HULIN envisage de rencontrer en amont les bailleurs sociaux, dans le cadre d'une démarche plus prospective d'évaluation des besoins.

Mme CATALA (FO) s'inquiète de la cherté des loyers eu égard au salaire de base d'un jeune agent débutant en région parisienne et propose d'étendre la prospection à la proche banlieue.

Le président rappelle le niveau particulièrement élevé des loyers dans Paris intra-muros.

Mme MARIN ajoute que les loyers des logements réservés sont négociés et calculés au plus bas, l'établissement refusant parfois des propositions jugées trop onéreuses. Obtenir des offres à un niveau plus bas lui semble impossible et aurait pour conséquence que l'EPA la Masse des Douanes ne se voit plus proposer de projets de réservation.

Pour illustrer ses propos, Mme MARIN cite l'exemple de la réservation sur Batignolles, où l'établissement s'est acquitté d'un droit de réservation des T1 plus élevé en contrepartie de loyers plus bas.

Pour répondre à Mme CATALA au sujet de la prospection en proche banlieue, Mme MARIN indique que l'établissement rencontre des difficultés pour pourvoir les logements dans ces zones. Une démarche est toutefois déjà engagée auprès de la SNI pour trouver d'autres logements.

Mme PRADERE (CFDT) souligne l'inadéquation entre niveau des salaires et montant des loyers.

En l'absence d'autres remarques, le président soumet au vote la délibération n° 4.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, SOLIDAIRES-Douanes, UNSA-Douanes, Administration.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité : la passation d'une convention de réservation auprès de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) pour trois logements de type F3 et F4 à Paris 13^{ème} est approuvée.

•Approbation de la reconduction de la convention de réservation signée avec la société PARME pour 20 logements meublés, répartis sur l'ensemble du territoire national.

En préambule, Mme MARIN précise que cette convention a été signée en amont du conseil d'administration avec l'approbation des représentants du personnels élus informés des nouvelles modalités de renouvellement par voie de messagerie le 11 janvier 2012. Elle est en conséquence soumise au présent conseil d'administration pour validation.

La nouvelle convention de réservation signée entre l'EPA la Masse des Douanes et PARME a pour particularité d'offrir un contingent de 20 chambres dont les adresses ne sont pas prédéterminées et qui peuvent se situer sur l'ensemble du territoire national.

Ainsi, l'association PARME offre des disponibilités dans les CRM de l'Île-de-France, Bayonne, Bourgogne, Bretagne, Chambéry, Lille, Marseille, Metz, Montpellier, Mulhouse et Nice.

Comme convenu lors de la commission restreinte, la liste des logements disponibles, le montant des loyers et la CRM d'appartenance seront prochainement transmis aux organisations syndicales.

Le président demande si la reconduction de cette convention suscite des remarques et soumet au vote la délibération n° 5.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, SOLIDAIRES-Douanes, UNSA-Douanes, Administration.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité : la passation d'une convention de réservation signée avec la société PARME, pour 20 logements meublés, répartis sur l'ensemble du territoire national est approuvée.

Le président invite Mme MARIN à présenter le point suivant de l'ordre du jour.

•Approbation de la vente du terrain de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Mme MARIN expose les raisons qui ont conduit l'établissement à acter le principe d'une cession du terrain de Port-Saint-Louis-du-Rhône et à le soumettre à l'approbation du présent conseil d'administration.

Suite à délibération du conseil d'administration du 13 décembre 2005, l'EPA la Masse des Douanes a acquis en 2007, un terrain d'environ 2000 m² situé à Port-Saint-Louis-du-Rhône (Bouches-du-Rhône), sur lequel sont implantés les locaux d'une ancienne gendarmerie.

Cette acquisition avait pour objectif la construction, en partenariat avec un bailleur social, d'un nouvel immeuble, permettant ainsi d'augmenter l'offre de logements de l'EPA la Masse des Douanes dans une zone à effectifs douaniers importants.

En 2009, la société mandataire SOGIMA a procédé à une étude de faisabilité de ce projet de construction (montant du marché : 16 000 €).

La demande de logements émanant d'agents douaniers en activité dans la zone de Port-Saint-Louis-du-Rhône a, depuis cette étude, notablement fléchi (une seule demande en 2009, 2 en 2010, 2 en 2011). Au regard de ce nouveau contexte, le président de la CRM de Marseille a soumis à l'approbation des élus locaux le principe de la cession de l'ancienne gendarmerie. Cette proposition a été approuvée à la majorité des voix, le 6 décembre 2011.

Le montant de la vente reviendra a priori en totalité à l'établissement.

Mme MARIN précise que pour sécuriser la démarche de vente ultérieure, inédite pour l'EPA la Masse des Douanes dans le cadre de la cession d'un bien propre, le service central a d'ores et déjà saisi la direction des affaires juridiques (DAJ) d'une demande d'expertise.

Le président de l'établissement insiste sur le niveau élevé de la demande de logements de la zone lors de l'acquisition du terrain et de sa forte diminution ces dernières années, ne justifiant ainsi plus un investissement important dans ce secteur.

M. THOMAZO (UNSA-Douanes) souligne l'avantage de la vente d'un bien propre à l'EPA la Masse des Douanes qui permet de récupérer 100% du montant total de la cession.

Le président émet une réserve sur le montant total de la vente, plus particulièrement sur la plus-value à réaliser. En effet, l'état très dégradé de l'ancienne gendarmerie pourrait amener l'acquéreur potentiel à négocier le prix de la cession en raison notamment du montant important des travaux éventuels de démolition à réaliser.

M. AVIT (SNAD-CGT) demande à ce que le montant de la vente soit en priorité affecté à la réalisation de travaux dans les cités de Port-Saint-Louis-du-Rhône et de Port-de-Bouc.

Mme MARIN répond que l'établissement a pour obligation de réintégrer les fonds dans son budget global, les crédits ne pouvant être affectés à une opération spécifique. Un arbitrage sur les travaux à réaliser dans ces cités sera soumis aux instances paritaires lors des discussions d'automne sur la programmation immobilière.

M. MARTEAU (CFDT) insiste sur le fait que la cité de Port-Saint-Louis-du-Rhône est dans un état dégradé et que des travaux seront nécessaires.

M. THOMAZO (UNSA-Douanes) propose non pas d'affecter la ressource, mais de prendre un engagement sur la réalisation des travaux dans ces cités.

Le président attire l'attention sur les conséquences néfastes à créer une logique de liens qui serait à l'encontre du principe de négociation de la programmation immobilière.

Les questions étant épuisées, le président soumet au vote la délibération n° 6.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, SOLIDAIRES-Douanes, UNSA-Douanes, Administration.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité : la vente du terrain de Port Saint-Louis du Rhône est approuvée.

Le président propose d'examiner les points budgétaires et financiers de l'ordre du jour, en commençant par l'approbation du compte financier 2011.

3. POINTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

• Approbation du compte financier 2011 (compte rendu de la Commission d'Audit et de Vérification des Comptes - CAVC).

Le président demande à M. DEFINS, président de la Commission d'Audit et de Vérification des Comptes (CAVC) de l'établissement, d'intervenir sur le compte financier.

En préambule, M. DEFINS rappelle le cadre d'action de la CAVC (instituée par délibération du conseil d'administration le 27 mars 2003) et des liens entre l'Inspection des services et l'EPA la Masse des Douanes (formalisée par une convention renouvelée entre la DGDDI et l'EPA la Masse des Douanes le 8 décembre 2009).

Cette convention prévoit que « La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects fournit, à titre gracieux, à l'EPA la Masse des Douanes, une prestation de vérification et d'audit assurée par l'Inspection des Services de la DGDDI ».

A ce titre, l'inspection des services réalise :

- la certification des comptes de l'EPA la Masse des douanes ;
- des audits thématiques selon un calendrier défini par un plan-pluriannuel d'audit approuvé en conseil d'administration.

M. DEFINS énumère les trois points de l'ordre du jour de la CAVC qui s'est réunie le 13 mars 2012 :

- la vérification du compte financier pour l'exercice 2011, présentée par l'Inspection des services ;
- l'analyse du rapport d'exécution budgétaire, présentée par le service central de l'établissement ;
- l'analyse comptable et financière, présentée par l'Agence Comptable Centralisée (ACC).

M. DEFINS précise que la vérification du compte financier comporte un double aspect : d'une part, l'examen de la cohérence interne des comptes, complétée par un certain nombre de demandes d'explications auprès de l'ACC ou de la direction de l'établissement et, d'autre part, la réalisation de vérifications sur place et sur pièces dans deux unités régionales (Bourgogne et Montpellier) et au sein de l'ACC sur quelques thèmes pré-identifiés.

Les vérifications portent sur les deux thèmes majeurs que sont le contrôle interne comptable et ordonnateur et l'examen du compte financier lui même.

En amont du compte financier, la qualité de l'activité comptable est soutenue par un contrôle interne organisé dont la formalisation mérite d'être poursuivie et par la restructuration désormais achevée du réseau comptable. Des difficultés récurrentes concernant les pièces justificatives, la tenue et la mise à jour de certains contrats et la mise en œuvre du "service fait" sont néanmoins à relever.

M. DEFINS indique que l'examen du compte financier ne présente pas d'anomalies de nature à entacher la régularité et la sincérité des comptes. Cependant, malgré une amélioration globale de la "qualité comptable", certaines inexactitudes, touchant notamment à la valorisation minorée des immobilisations corporelles, perdurent.

En conséquence, la CAVC réunie le 12 mars 2012 a émis un avis favorable à l'approbation des comptes de l'EPA la Masse des Douanes.

Le président remercie M. DEFINS et invite M. HULIN à présenter le rapport d'exécution budgétaire.

M. HULIN commente le rapport d'exécution budgétaire 2011.

Les résultats de 2011 se résument pour l'essentiel à :

- de bonnes prévisions de dépenses de fonctionnement : en baisse de 15,69 % par rapport à 2010 avec un taux de consommation des crédits prévus de 83,53 % contre 86 % en 2010 ;
- une nouvelle baisse des recettes de fonctionnement (- 5,1 %) cependant supérieures aux prévisions.

Dépenses :

Les dépenses de la programmation immobilière (PI) se caractérisent par :

- une baisse des dépenses liées à la PI de 9,69 % par rapport à 2010. Cette baisse est toutefois à relativiser car les dépenses de PI ordinaire, réalisées en 2011, restent très satisfaisantes ;
- une hausse de 60 % des dépenses de publicité qui confirme le rythme soutenu de la réalisation de la PI ;
- un montant des avances de fonds versées aux sociétés d'assistance à maîtrise d'ouvrage toujours en retrait par rapport aux montants de crédits prévus au budget ;
- un taux de réalisation de la PI fortement impacté par la réalisation (ou la non réalisation) d'un marché concernant une opération "majeure". Ainsi, les décaissements liés à la rénovation de la cité de L'Hay-les-Roses expliquent en grande partie l'augmentation importante des dépenses de PI en 2010 ainsi que la diminution de ces dépenses entre 2010 et 2011 (pluriannualisation des opérations « majeures »).

Les dépenses hors PI sont orientées à la baisse par rapport à l'année précédente sous l'action de :

- la diminution du parc domanial ;
- la fin de l'intermédiation des loyers entre EPA la Masse des Douanes et bailleurs.

Les dépenses globales diminuent de 15,69 % par rapport à 2010 (-16,9 % apurement fait des crédits mandatés "pour ordre").

En 2011, les charges du compte 61 (loyers et charges locatives payées aux bailleurs sociaux, travaux non amortissables, contrats P3, assurances) n'ont représenté que 37,4 % des dépenses contre près de la moitié des dépenses annuelles de l'EPA la Masse des Douanes depuis 2007.

Recettes :

Les recettes accusent un nouveau recul de 5,1 % par rapport à 2010 (- 5,75 % apurement fait des crédits de recettes émises "pour ordre").

La répartition entre les différents types de recettes de fonctionnement qui demeurerait stable depuis plusieurs années connaît quelques variations en 2011.

L'essentiel des recettes de l'établissement provient des redevances d'occupation et des provisions pour charges locatives (75 % des recettes de fonctionnement). Cependant ce poste de recettes connaît une baisse notable qui s'explique en grande partie par l'effet de la fin de l'intermédiation.

La vente par l'EPA la Masse des Douanes des OCPVM détenues auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) constitue un produit financier exceptionnel de 1 203 441 € (7 % des produits en 2011).

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 18 M d'€ en 2011 (contre 18,9 M d'€ en 2010). Les recettes de fonctionnement diminuent de 4,65 % et constituent le niveau le plus bas depuis 2005.

En conclusion, M. HULIN indique que l'activité de l'EPA la Masse des Douanes a généré en 2011 un bénéfice de 3,8 M d'€ et une capacité d'autofinancement (CAF) de 4,3 M d'€.

La situation budgétaire de l'établissement reste favorable.

Sur les prochains exercices, priorité doit être donnée à la réalisation des opérations de programmation immobilière engagées juridiquement et à l'utilisation des disponibilités actuellement placées à la CDC.

Le président remercie M. HULIN et donne ensuite la parole à M. RINKEL, chef de l'Agence Comptable Centralisée (ACC).

M. RINKEL présente l'analyse comptable et financière 2011 (document détaillé joint au dossier du conseil d'administration).

L'exercice 2011 se caractérise par le maintien des grandes tendances désormais récurrentes de l'établissement, à savoir un accroissement du fonds de roulement et une hausse corrélative de la trésorerie inemployée, un besoin en fonds de roulement légèrement en baisse mais stable et un résultat et une capacité d'auto financement (CAF) en hausse.

M. RINKEL souligne ces constats positifs et précise que l'analyse des équilibres financiers démontre la pertinence des choix retenus en matière de gestion du parc de logements. En revanche, l'accroissement continu du fonds de roulement et des disponibilités inemployées en fin d'exercice mentionne une fois de plus les difficultés rencontrées pour exécuter les travaux d'investissement programmés.

L'exercice 2011 de l'EPA la Masse des Douanes s'achève sur un résultat net comptable d'exploitation positif de 3,8 M d'€. Il excède d'environ 1,7 M d'€ celui de 2010, soit une hausse de 78,1 %.

Cette évolution du résultat trouve son origine dans la diminution conséquente des produits d'exploitation de 2,2 M d'€ (-12,70 %) compensée par une diminution corrélative des charges d'exploitation de 2,5 M d'€ (- 5,16 %). La croissance du résultat lié à l'exploitation se trouve donc limitée à 314 000 €.

Pour l'essentiel, l'évolution annuelle du résultat national provient du produit des cessions des valeurs immobilières de placements, soit 1,2 M d'€. La situation des marchés financiers a conduit en effet le service central à prendre la décision de céder l'ensemble des titres placés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). La valeur nominale de ces derniers ainsi que le produit de leur cession, soit globalement 7,7 M d'€, ont été replacés à terme auprès de ce même organisme pour des durées de 6, 9 ou 12 mois.

Le chapitre 70 "produit des activités" qui correspond au chiffre d'affaire de l'établissement diminue de 2,8 M d'€ pour atteindre 13,5 M d'€. Cette baisse sans précédent au sein de l'établissement s'explique notamment par la fin de l'intermédiation dans la gestion du parc immobilier pris à bail.

A noter, le doublement de la subvention d'exploitation qui passe de 500 000 € en 2010 à 1 M d'€ en 2011. Cette mesure correspond à l'engagement pris lors du CA du 19 novembre 2010, consécutivement à l'adoption de la réforme structurelle comptable de l'EPA la Masse des Douanes (doublement de la subvention pendant 3 années consécutives).

Le fonds de roulement de l'EPA la Masse des Douanes demeure largement positif. Il s'établit à 20,9 M d'€ contre 17,2 M d'€ fin 2010 (+ 21 %).

A l'instar des exercices passés, l'apport d'une subvention d'investissement a contribué à alimenter cette hausse, et cela malgré l'exécution en 2011 d'un niveau conséquent de travaux immobilisés (3,7 M d'€). Cette subvention d'investissement, d'un montant de 2 244 775 €, a été attribuée à l'EPA la Masse des Douanes par décision du Ministre du budget du 22 décembre 2011. Son versement est issu d'un compte d'affectation spéciale (CAS) alimenté depuis 2007 par les produits de cession des cités initialement remises en dotation à la Masse.

Le montant global de la subvention d'investissement s'élève ainsi à 10 297 131 € fin 2011.

Globalement, l'évolution du fonds de roulement résulte d'une hausse des capitaux permanents de 5,8 M d'€ (+ 5,61 %) partiellement compensée par une augmentation de 2,1 M d'€ de l'actif immobilisé (+ 2,45 %).

A l'instar des cinq exercices passés, la hausse constatée du fonds de roulement reste cependant hypothéquée par le report sur l'exercice nouveau des travaux programmés non réalisés.

A la clôture des comptes 2011, l'EPA la Masse des Douanes dégage un besoin en fonds de roulement de 2,6 M d'€. Cela signifie que les dettes à court terme sont insuffisantes pour financer les créances à court terme : une ressource en trésorerie est donc nécessaire.

La trésorerie d'un montant global de 18,3 M d'€ est en hausse de 1,2 M d'€ par rapport à 2010 (+ 7,67 %). Cette augmentation s'explique par l'effet de l'encaissement de la subvention d'investissement et de la persistance du report de travaux.

L'analyse de l'origine des flux de trésorerie indique, comme en 2010, que les excédents produits par les opérations d'exploitation se sont révélés insuffisants pour financer les investissements. Le différentiel correspondant, soit 1 M d'€, a donc été couvert par des ressources issues des excédents antérieurs et du produit des subventions. Ce résultat illustre, mais de manière encore limitée, la volonté de l'établissement de mobiliser les disponibilités inemployées en raison des retards et difficultés qui s'imposent à lui dans l'exécution des opérations programmées.

En 2011, la capacité d'auto financement (CAF) de l'EPA la Masse des Douanes s'élève à 4,3 M d'€, en hausse de 1,5 M d'€ (+ 51,63 %) par rapport à 2010 (2,8 M d'€).

Cette augmentation trouve bien entendu son origine dans l'évolution des différents postes du compte de résultat avec, tout particulièrement :

- le produit ponctuel de 1,2 M d'€ issu de la cession des valeurs mobilières de placements ;
- le doublement de la subvention budgétaire d'exploitation (+ 500 000 €).

Les subventions d'exploitation versées en 2011, soit 1,081 M d'€ alimentent la CAF à hauteur de 25 % de sa valeur.

La rentabilité de l'établissement est positive malgré la perte de chiffre d'affaires liée à la politique de remise aux domaines et aux bailleurs de logements inoccupés ou insuffisamment occupés et à la fin de l'intermédiation.

Le poste « Redevances d'occupation » traduit une baisse de ressources de 2 M d'€ (- 17,80 % par rapport à 2010). Son origine provient d'une part, de l'évolution à la baisse du nombre de logements du parc immobilier, et d'autre part, de la politique d'abandon de l'intermédiation.

Les politiques d'abandon de la gestion des cités inoccupées ou insuffisamment occupées et de sortie de l'intermédiation ont donc globalement généré sur l'exercice 2011 une économie de dépenses de loyers (2,1 M d'€) qui dépasse très légèrement la perte des ressources de loyers (2,1 M d'€). Le différentiel est positif et se limite à 21 000 €.

Le montant global des créances déclarées douteuses s'élève à 382 000 € contre 442 000 € fin 2010, traduisant une baisse de 60 000 € (- 13,67 % par rapport à 2010). Le taux d'impayés qui en résulte, rapporté au chiffre d'affaires, s'établit cependant à 2,84 % (2,72 % en 2010), en augmentation de 0,12 % en raison essentiellement de la chute importante du niveau du chiffre d'affaires.

La centralisation comptable, achevée en octobre 2011, a permis la création d'un pôle recouvrement doté d'agents spécialisés au sein de l'ACC. La concentration des dossiers d'impayés par ce service s'est accompagnée d'une remise à niveau et d'une réactivation des affaires en cours. Une uniformisation des procédures, une systématisation des relances vis à vis des débiteurs défaillants et un rappel des règles contractuelles à respecter, ont par ailleurs été mis en place avec rigueur. Enfin, un fichier synthétique permet un suivi personnalisé et détaillé des actions en cours ou à mener à terme.

Ce contexte et l'ensemble de ces mesures permettent, dès à présent, d'aboutir à une réduction sensible du montant des impayés.

En conclusion, M. RINKEL estime que les constats résultant de l'analyse comptable et financière, convergent pour décrire une situation favorable à la poursuite de la mission de la Masse des douanes dans des conditions satisfaisantes. Pour autant, l'analyse de la structure du résultat, de la capacité d'auto financement et de la trésorerie montre que cette stabilité et cette sécurité financière reposent en grande partie sur l'apport financier des différentes subventions.

Le président remercie M. RINKEL et souligne la situation financière saine de l'établissement. L'enjeu actuel pour l'établissement est d'investir suffisamment et dans les meilleurs délais afin de ne pas stocker de trésorerie.

M. MARTEAU (CFDT) fait remarquer que la situation financière de l'établissement est dépendante de l'attribution de la subvention d'État et lors de la diminution de cette dernière en 2014, des problèmes de trésorerie risquent d'apparaître.

Mme CATALA (FO) remercie M. RINKEL pour la clarté de sa présentation et pour son implication, ainsi que celle de ses agents, dans la réorganisation du réseau comptable.

Elle s'interroge sur la pérennité de la santé financière de l'établissement, compte tenu de la diminution des recettes induite par la réduction du nombre de logements.

M. BORTOLOTTI (SNAD-CGT) souligne les effets négatifs de la sortie de l'intermédiation sur les locataires et leurs relations avec les bailleurs.

M. HULIN admet que la sortie de l'intermédiation génère des efforts pour les locataires, mais elle contribue à un important assainissement des dépenses de l'établissement. Le dispositif de sortie de l'intermédiation lui semble suffisamment cadré pour ne pas laisser les locataires à la merci des bailleurs.

Le président complète les propos de M. HULIN. Le sujet de la relation entre locataires et bailleurs a toujours existé ; l'établissement est très attentif au respect des obligations de ces derniers et il est nécessaire, le cas échéant, de faire remonter au service central les difficultés rencontrées au niveau local.

En l'absence d'autres remarques sur ces exposés, le président soumet au vote la délibération n° 7.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, UNSA-Douanes, Administration.

S'abstient : SOLIDAIRES-Douanes.

La délibération n° 7 est adoptée : le compte financier 2011 est approuvé.

Explications de vote :

Mme LAURENT (SOLIDAIRES-Douanes) ne remet pas en cause la sincérité des comptes de l'EPA la Masse des Douanes mais ne partage pas l'enthousiasme affiché lors de la CAVC au sujet du resserrement du réseau comptable et de la sortie de l'intermédiation.

M. AVIT (SNAD-CGT) approuve la sincérité des comptes mais rejette la politique de l'établissement en matière de budget (augmentation des loyers, récupération sur travaux, cessions...).

•Affectation du résultat net comptable de l'exercice 2010.

M. RINKEL propose d'imputer le résultat net comptable de l'exercice 2011, soit la somme de 3 821 199,31 €, au crédit du compte 110 (compte de report à nouveau), ce qui porte la réserve à 21 806 525,46 €.

Le président demande s'il y a des remarques ou des interrogations sur ce point et soumet au vote la délibération n° 8.

Votent pour : CFDT, SNAD CGT, FO, SNCD, UNSA-Douanes, Administration.

S'abstient : SOLIDAIRES Douanes.

La délibération n° 8 est adoptée : le résultat net comptable de l'exercice 2011 est affecté au crédit du compte 110.

•Approbation de l'abondement de 200 000 € du budget alloué au marché de travaux de rénovation des façades et toitures de la cité de Boulogne-Sur-Mer.

M. HULIN présente ce point de l'ordre du jour.

La cité de Boulogne-Sur-Mer fait actuellement l'objet d'un projet de rénovation d'envergure touchant la toiture et à la façade de l'immeuble (vote en programmations immobilières 2010 et 2011).

Pour mener à bien ce projet, le service central de l'EPA la Masse des Douanes a initialement provisionné une enveloppe budgétaire « travaux » de 213 500 €.

Suite à un réexamen des conditions de réalisation de cette opération (contraintes spécifiques liées aux caractéristiques de la façade notamment), un premier abondement de 110 000 € a été adopté en DM 2 2010, l'enveloppe totale atteignant 323 500 €.

Le 1^{er} septembre 2011, le service central a lancé un marché unique de travaux (composé de trois lots) pour la réfection des toiture et façade de la cité de Boulogne-Sur-Mer.

Dix entreprises ont répondu à cette consultation.

L'offre susceptible d'être retenue, comme étant la moins chère et la mieux placée au niveau de la valeur technique, atteint un montant de 520 000 € TTC et dépasse ainsi très largement le budget global de 323 500 € avalisé par le conseil d'administration.

Au regard des offres proposées par ailleurs qui confirment la sous-évaluation objective de l'enveloppe budgétisée, il est proposé au conseil d'administration un abondement de 200 000 € au budget prévisionnel consacré à cette opération afin de pouvoir notifier le marché.

Cet abondement est intégré à la DM1 2012, également soumise à la délibération du présent conseil d'administration.

Le président complète les propos de M. HULIN en indiquant que l'abondement de crédit a pour effet d'éviter de déclarer le marché infructueux.

Le président demande s'il y a des remarques ou des interrogations sur ce point et soumet au vote la délibération n° 9.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, SOLIDAIRES-Douanes, UNSA-Douanes, Administration.

La délibération n° 9 est adoptée : l'abondement de 200 000 € du budget alloué au marché de travaux de rénovation des façades et toitures de la cité de Boulogne-Sur-Mer est approuvé.

Le président invite M. HULIN à présenter la décision modificative n°1 du budget 2012.

•Approbation de la décision modificative n°1 du budget 2012 (DM1).

En préambule, M. HULIN indique que le présent projet de DM1 a été soumis à l'appréciation du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) au début du mois de mars 2012.

L'approbation des comptes de l'exercice comptable 2011 permet de soumettre à la délibération du conseil d'administration plusieurs ajustements au budget primitif 2012 voté le 4 novembre dernier.

Ces ajustements sont de quatre ordres :

- une forte augmentation des charges d'exploitation (1,5 M d'€) ;
- une diminution relative des recettes d'exploitation (250 000 €) ;
- un prélèvement sur le fond de roulement de près de 11,8 M d'€ et la prise en compte d'une insuffisance d'autofinancement ponctuelle d'1 M d'€ ;
- une hausse du niveau de la trésorerie, portée à 9,2 M d'€.

L'analyse des facteurs conduisant à la validation de fortes variations prévisionnelles en DM1 au BP 2012 permet cependant de confirmer la bonne santé financière de l'EPA.

M. HULIN présente les principales caractéristiques de la DM1,

I. Une révision à la hausse des charges d'exploitation prévisionnelles, essentiellement liée au report récurrent des crédits de programmation immobilière (PI).

Les charges d'exploitation prévisionnelles 2012 se montent ainsi à plus de 16 M d'€ (16 745 596 €).

Cette évolution résulte de trois facteurs distincts.

- *Le report obligatoire des crédits destinés au financement des opérations de travaux votées dans le cadre des PI antérieures, est la cause majeure de cette forte augmentation.*

L'EPA la Masse des Douanes reste en effet juridiquement engagé par les opérations de travaux votées et budgétisées dans le cadre des PI successives.

Compte tenu des contraintes inhérentes à la gestion des marchés publics et du fait d'une programmation annuelle volontairement ambitieuse, le report des crédits consacrés au financement des opérations de rénovation non encore réalisées, s'impose comptablement à l'établissement.

Le montant de ce report en DM 1 2012, touchant les comptes 61, 62 et 65, s'élève ainsi à 1 568 105 € contre 1 237 666 € en DM1 2011.

Si l'on considère le report de PI dans sa globalité (comptes de charges et comptes d'immobilisation), ce dernier est en diminution de 1,6 M d'€ par rapport à la DM 1 2011.

- *La poursuite d'une politique dynamique de réservation conduit également à d'importants ajustements en DM1 2012.*

Dans le cadre du plan d'action pluriannuel de l'EPA, le service central s'est engagé à fournir un effort financier significatif en termes de réservation pour satisfaire les besoins en logement constatés dans les zones à forte pression immobilière (et spécifiquement en région parisienne)

L'opportunité de réserver des logements auprès de bailleurs sociaux, partenaires de l'EPA, induit une réactivité décisionnelle qui ne s'accorde pas toujours avec le calendrier budgétaire imposée par les règles de gestion comptable.

Le service central opte pour la signature de pré-réservations en amont de la validation définitive du conseil d'administration de l'EPA et inscrit le montant de la subvention induite en décision modificative au BP de l'année considérée.

Depuis le début de l'exercice 2012, le service central s'est ainsi engagé à réserver auprès de la régie immobilière de la ville de Paris – RIVP, 3 logements situés dans le 13^{ème} arrondissement.

Ces 3 réservations s'ajoutent aux prévisions budgétaires inscrites initialement au BP 2012 (702 100 €) et conduisent à un ajustement des charges en DM1 (compte 65) de 187 150 €.

- *L'augmentation contextuelle des charges liées aux achats impacte le niveau prévisionnel des dépenses d'exploitation*

La hausse des tarifs des flux d'énergie (gaz, électricité, fioul et eau), évaluée à 130 000 €, est la cause principale de cette augmentation prévisionnelle des charges touchant les achats.

II. L'impact de la sortie du dispositif de l'intermédiation, initiée en 2010, produit tous ses effets sur les recettes d'exploitation, ajustées à la baisse en DM1 de près de 250 000 €.

En décembre 2011, plus de 75 % des logements initialement réservés par l'EPA dans le parc locatif privé, ont effectivement été remis en gestion directe aux bailleurs sociaux, propriétaires.

La prise en compte d'une baisse des recettes d'exploitation de presque 250 000 € en DM1 s'explique dès lors par un net recul des entrées relatives aux provisions pour charges et aux redevances d'occupation, concernant le secteur locatif, inscrites au compte 70.

Le montant total des recettes prévisionnelles après DM1 2012 s'élève à plus de 15 M d'€.

III. Les ajustements relatifs aux dépenses et aux recettes d'exploitation induisent le constat d'une situation ponctuelle d'insuffisance d'autofinancement de 1 M d'€ et un prélèvement sur le fond de roulement de 11,8 M d'€ sans incidence sur l'équilibre financier de l'EPA.

Ce déséquilibre momentané « emplois/ressources » est très largement couvert par un fond de roulement arrêté à 21,1 M d'€ après clôture des comptes de l'exercice 2011.

Ainsi, si les ressources sont supérieures aux emplois (budget en situation d'autofinancement présentant une capacité d'auto financement positive), un apport au fonds de roulement apparaît au tableau de financement.

Le fonds de roulement dont dispose l'EPA la Masse des Douanes en fin d'exercice 2011 (21 M d'€) permet sans remettre en cause l'équilibre budgétaire de l'établissement, de compenser cette insuffisance d'autofinancement ponctuelle.

IV. Le niveau de trésorerie nette de l'établissement s'élève, après DM1 2012, à 9,2 M d'€.

Les facteurs explicatifs se situent notamment au niveau des charges dont une partie n'a pas été décaissée.

Outre le report imposé des crédits de la programmation immobilière qui abonde temporairement la trésorerie de l'établissement, une part conséquente de la trésorerie nette existante est destinée à couvrir le règlement des opérations de travaux dites « pluriannuelles » et dont le paiement s'échelonne sur plusieurs exercices.

Le président remercie M. HULIN pour la présentation de cette DM1 2012 qui ne présente pas de changements de politique budgétaire et demande si ce sujet suscite des questions.

En l'absence de questions, il soumet au vote la délibération n° 10.

Votent pour : CFDT, FO, SNCD, UNSA-Douanes, Administration.

Votent contre : SNAD-CGT, SOLIDAIRES-Douanes

La délibération n° 10 est adoptée : la DM1 du budget 2011 est approuvée.

Explications de vote :

M. AVIT (SNAD-CGT) renouvelle son opposition à la politique budgétaire de l'établissement (augmentation des loyers, récupération sur travaux, sortie de l'intermédiation et conditionnement de la subvention à des restitutions d'emplois) et confirme le vote "contre" du budget primitif.

M. KHALDI (SOLIDAIRES-Douanes) partage le point de vue ci-dessus exprimé par le SNAD-CGT et vote en conséquence "contre" l'approbation de la DM1.

•Admissions en non-valeur.

M. HULIN présente brièvement les dossiers d'admission en non-valeur.

Conformément à l'article 165 du décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique, cinq dossiers d'admission en non-valeur (ANV), sans suivi, d'un montant total de 9 353,86 €, sont soumis au conseil d'administration pour décision.

Les commissions régionales de la Masse (CRM) respectivement compétentes (Guyane : 3 dossiers - Lille : 2 dossiers) se sont prononcées en faveur de l'acceptation des demandes soumises à leur examen.

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) a par ailleurs émis un avis conforme sur les dossiers présentés.

Le président demande s'il y a des remarques et soumet au vote la délibération n° 11.

Votent pour : *CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, SOLIDAIRES-Douanes, UNSA-Douanes, Administration.*

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité : les admissions en non valeur sont approuvées.

II - POINTS D'INFORMATION

Le président propose d'examiner les trois points d'information (sans vote).

1 - PRÉSENTATION DES INDICATEURS DU CONTRÔLE DE GESTION.

M. HULIN présente les principaux indicateurs de l'EPA la Masse des Douanes :

Gestion locative :

- nombre de demandes de logements (hors IDF et en IDF) ;
- agents demandeurs des services régionaux (hors IDF et en IDF) ;
- taux de satisfaction des demandes de logements (hors IDF et en IDF) ;
- types de logements sollicités et obtenus (hors IDF et en IDF) ;
- motifs de refus des demandes de logement (hors IDF et en IDF).

État du parc des logements de l'EPA la Masse des Douanes

- évolution du parc (domanial + locatif) ;
- état d'occupation du parc (total, total après cessions en cours ou prévues, domanial, domanial après cessions en cours ou prévues) ;
- état d'occupation du parc total par les tiers.

Éléments comptables et financiers :

- versement du CAS ;
- évolution 2008/2011 du loyer moyen par logement ;
- montant moyen d'entretien courant et travaux par logements ;
- état d'exécution de la programmation immobilière ;
- évolution de la facturation des redevances d'occupation (loyers hors charges locatives) 2004-2011 ;
- évolution 2002/2011 des charges de personnel ;
- évolution 2004/2011 de la subvention DGDDI.

Le président demande si cette présentation suscite des réactions et propose d'aborder le point relatif à la réactualisation du plan d'action pluriannuel.

2 - RÉACTUALISATION DU PLAN D'ACTION PLURIANNUEL.

Le plan d'action 2012 - 2014 est présenté par Mme MARIN.

En préambule, Mme MARIN rappelle quelques éléments de contexte.

Deux plans d'action sur 5 ans ont respectivement été présentés aux conseils d'administration d'avril 2009 et 2010.

Le premier plan d'action s'appuyait sur un recensement exhaustif des besoins en travaux réalisé fin 2008 et visait principalement à décrire les options de financement envisagées par l'établissement pour couvrir les besoins recensés.

Le second plan d'action, toujours fondé sur le recensement des besoins en travaux réalisés en 2008, réactualisé, s'inscrivait dans une stratégie plus générale de rationalisation et d'optimisation des moyens (touchant notamment l'organisation et le fonctionnement de l'EPA), dont la mise en œuvre conditionnait objectivement le financement de la rénovation globale du parc domanial.

Le plan d'action pluriannuel 2012-2014 présenté vise à redéfinir les priorités de gestion de l'établissement à moyen terme, touchant principalement aux délais de réalisation des travaux programmés et à une meilleure gestion de la trésorerie engagée.

Il court sur 3 ans et non plus sur 5 ans, dans un cadre plus approprié à l'analyse des indicateurs d'activité à mettre en place et à l'évaluation des résultats obtenus.

Mme MARIN propose d'exposer les 3 points suivants :

- le bilan du second plan d'action pluriannuel (présenté aux élus du personnel en CA le 16 mars 2011) ;
- les enjeux actuels ;
- la mise en œuvre du plan d'action pluriannuel 2012-2014 (objectifs, méthodologie, indicateurs).

1 - Bilan du plan d'action pluriannuel 2010-2012

Le bilan provisoire de ce plan d'action visait à confirmer la capacité de l'établissement à :

- optimiser l'utilisation des moyens pour dégager une marge financière garantissant sa pérennité (objectif imposé par la RGPP) :
 - ↳ sortie de l'intermédiation effective à 80 % (une baisse de la charge de travail pour les services qui n'assurent plus l'interface avec les bailleurs, mais des relations entre le service central de l'établissement et les bailleurs préservées) ;
 - ↳ achèvement du resserrement du réseau comptable (professionnalisation de la fonction) ;
 - ↳ mise en œuvre du resserrement du réseau ordonnateur (formations professionnelles déjà organisées par le service central à l'END Tourcoing en juin et septembre 2012).
- financer à moyen terme les opérations de rénovation nécessaires à un correct entretien du parc domanial :
 - ↳ investissement global 2011 de 4,5 M d'€ ;
 - ↳ augmentation des dépenses sur 5 ans (+ 135 %) ;
 - ↳ engagement d'importantes opérations de rénovation ciblées sur le parc domanial pérenne ;
 - ↳ programmation immobilière globale maintenue à 3,2 M d'€ pour 2012.
- concentrer ses efforts sur les zones prioritaires en termes d'offre :
 - ↳ politique de réservation ambitieuse , avec un budget annuel de 500 000 € pour les réservations.

Les garanties relatives à la bonne santé financière de l'EPA sont désormais acquises.

Sur la base des données constatées sur les 3 derniers exercices, la marge financière de l'EPA la Masse des douanes peut être estimée entre 4,5 et 5 M d'€ :

- CAF moyenne de 2 à 2,5 M d'€ ;
- subvention de fonctionnement versée par la DGDDI de 500 000 € (doublée jusqu'en 2013) ;
- retour moyen du compte d'affectation spéciale de 2 M d'€.

2 - Les enjeux actuels

L'EPA la Masse des Douanes fait aujourd'hui face à trois enjeux principaux qui relèvent tous de la mise en œuvre d'une politique de gestion ambitieuse et rigoureuse :

- nécessaire réévaluation des besoins en matière de travaux s'agissant du parc domanial pérenne :
 - ↳ programmation immobilière évaluée à 9,3 M d'€ ;
 - ↳ baisse tendancielle des demandes d'intervention relevant de l'obligation du bailleur (cat. A) au profit d'un accroissement des demandes de travaux d'esthétisme (cat. C) ;
 - ↳ capacité pour l'établissement de financer l'ensemble des travaux de catégorie A recensés par les services régionaux (amélioration générale de l'état du parc).
- meilleure maîtrise des délais de réalisation des travaux programmés (progression de la réalisation de la PI depuis 2006 qui doit être maintenue à ce niveau) ;
- adaptation effective de l'offre de logements aux besoins des agents (pour exemple, le projet des Batignolles résulte d'une démarche prospective de l'établissement auprès de la SNI).

3 - Mise en œuvre du plan pluriannuel 2012-2014

Objectifs cibles du plan d'action :

- mise en œuvre d'une programmation immobilière plus efficace
- maintien d'un investissement élevé dans les zones prioritaires

Méthodologie et pilotage de l'activité pour atteindre les deux objectifs :

- modification des modalités de gestion de la programmation immobilière : suivi périodique de la programmation et de l'activité des mandataires dans le cadre du renouvellement des conventions de mandat ; implication accrue des services régionaux dans la gestion des marchés publics (valeur cible supérieure à 5 M d'€ annuels pour les décaissements) ;
- élargissement du principe de la pluriannualisation ;
- poursuite d'une démarche prospective auprès des bailleurs pour les réservations (fixation d'une valeur cible de 500 000 €).

Mise en place d'indicateurs et définition de valeurs cibles :

L'EPA la Masse des Douanes dispose déjà, via le contrôle de gestion mis en place depuis 2009 d'un certains nombres d'indicateurs d'activité.

La mise en œuvre d'un plan d'action essentiellement tourné vers la réalisation de la programmation immobilière implique de développer ou de renforcer d'autres outils (consolidation du tableau de suivi des marchés publics pilotés par le service central notamment).

Le président remercie Mme MARIN pour cette présentation d'actualisation du plan d'action pluriannuel et insiste sur l'utilité pour l'établissement de se doter de nouveaux outils de pilotage afin d'améliorer qualitativement la programmation immobilière et de fiabiliser les indicateurs existants.

Le président demande si cette présentation suscite des réactions.

Mme CATALA (FO) souligne une augmentation de la charge de travail du service central induite par une coordination et une coopération accrue avec les services régionaux.

Elle revient sur la nécessité d'effectuer les travaux de sécurisation des cités tant domaniales que locatives (cité de Tremblay-en-France notamment) et demande à ce qu'ils ne soient pas considérés comme travaux d'esthétisme ou de confort (interphonie par exemple, qui répond avant tout à un souci de sécurité).

Le président est très sensible à la question de la sécurisation des cités douanières et confirme que la prise en compte de ces travaux sera examinée avec attention dans les discussions de programmation immobilière. Cette démarche sera toutefois plus difficile à intégrer dans le parc locatif, les bailleurs se sentant moins impliqués.

M. HULIN corrobore les propos du président sur l'intérêt que revêt, pour l'établissement, la sécurisation des cités domaniales et se veut aussi plus réservé pour la sensibilisation des bailleurs sur ce sujet. A titre d'exemple, il souligne le manque de marge d'action de l'établissement pour la sécurisation de la cité de Tremblay-en-France.

M. MARTEAU (CFDT) s'inquiète d'une diminution sensible des effectifs alors que la charge de travail des services régionaux, mais aussi celle du service central de l'EPA la Masse des Douanes ne cesse d'augmenter.

Le président rappelle que la fin de la sortie de l'intermédiation a pour effet de décharger les services régionaux d'un certain nombre de tâches, les effets du resserrement du réseau ordonnateur iront dans le même sens (mutualisation des compétences, meilleures capacités d'action). Il souligne en conclusion l'entrée de l'établissement dans une logique plus qualitative notamment sur la sécurité des bâtiments mais aussi sur leur qualités environnementales.

En l'absence d'autres remarques des représentants des organisations syndicales, le président invite M. HULIN à présenter le point suivant de l'ordre du jour.

3 - PROBLÉMATIQUE DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS G ET K DE LA JOLIETTE.

M. HULIN expose le contexte particulier du dossier de la cité de La Joliette à Marseille.

Lors de sa séance du 1er juillet 2009, le conseil d'administration de l'EPA la Masse des Douanes a acté le principe de la passation d'un bail emphytéotique pour les bâtiments G et K de la cité de La Joliette, en vue de leur rénovation.

Le conseil d'administration du 17 novembre 2009 a autorisé le service central à conclure un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de lui fournir un appui technique dans la passation du bail.

Dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé le 20 octobre 2010, le marché d'études a été confié à la société SOREC, mandataire d'un groupement.

Dans une première phase, la SOREC a évalué les besoins en matière de logements dans la zone géographique de Marseille, et les travaux nécessaires à la rénovation de ces deux bâtiments au regard de ces besoins.

Les résultats de cette étude ont été présentés aux organisations syndicales dans le cadre d'un groupe de travail national organisé le 14 février 2012. Le principal point mis en évidence par la SOREC est le faible niveau des besoins en logements d'agents douaniers au niveau local.

Plusieurs pistes ont été examinées (remise partielle des locaux, possibilité de murer les bâtiments, transfert de services douaniers), puis rejetées.

M. HULIN rappelle les conclusions du groupe de travail où il a été convenu :

- de renoncer au principe de la passation d'un bail emphytéotique pour la rénovation des bâtiments G et K ;
- de résilier le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage correspondant, étant précisé que les clauses contractuelles prévoient la possibilité pour le maître d'ouvrage d'interrompre le marché à l'issue de chacune de ses phases sans versement d'indemnité ;
- que le service central fasse estimer le coût d'une démolition des deux bâtiments et d'une redistribution des logements vacants des bâtiments J et E afin de mieux s'adapter aux besoins potentiels des agents.

Un prochain groupe de travail, apportant de nouveaux éclairages de la SOREC, notamment sur les aspects juridiques d'une procédure de démolition et sur les procédés les plus adaptés, se tiendra le 22 mai prochain.

A ce stade, M. HULIN propose d'acter la renonciation au principe de la passation d'un bail emphytéotique pour la rénovation des bâtiments G et K de la cité des douanes de la Joliette.

Le président remercie M. HULIN et attire l'attention sur trois points particuliers :

- 1) Au delà de l'aspect technique d'une destruction, il conviendra de s'inscrire dans la politique urbaine locale et de s'assurer que les autorités marseillaises acceptent de dédensifier ce lieu ; cette question risque de générer certaines difficultés.
- 2) La possibilité de déplacer des services est peu pertinente, même si des évolutions peuvent avoir lieu à la marge : la plupart des services marseillais sont déjà installés (déplacement récent du SNDJ), la surface disponible dans les bâtiments de la Joliette est trop importante eu égard à la superficie nécessaire pour ces services et l'opération ne serait pas rentable en terme de loyers.
- 3) Enfin, dans l'éventualité où la destruction des immeubles serait impossible, il est nécessaire d'élargir la réflexion sur le logement d'une population de tiers, tout en préservant l'autonomie, la sécurité et l'identité de la cité douanière, mais sans pour autant geler du foncier en plein centre de Marseille (perte de ressources pour l'établissement).

M. MARTEAU (CFDT) propose d'étudier la suggestion du SNAD-CGT d'implanter à la Joliette le service actuellement situé Rue Allard, qui rencontre des problèmes de sécurité. Le bâtiment K pourrait être détruit pour laisser la place à un nouvel immeuble doté d'un parking qui accueillerait un service douanier. Ainsi l'identité de la cité serait préservée et cette solution pourrait répondre au souci de la municipalité sur la désensification du site.

Le président reconnaît que cela pourrait être une option, mais seuls 40 agents sont concernés et la démolition d'un immeuble à usage d'habitation pour reconstruire un immeuble de bureau ne revêt pas le même intérêt pour la municipalité.

Le président insiste sur la nécessité d'ouvrir un champ large de réflexion permettant d'éviter de se retrouver dans une impasse.

Mme CATALA (FO) espère que l'éventualité de rétrocéder l'immeuble en vue d'une délocalisation des douaniers a totalement été écartée.

Le président répond que le coût de l'opération serait alors prohibitif compte tenu des montants déjà investis par l'établissement.

Mme MARIN corrobore les propos du président. Une enveloppe de crédits d'un montant de 3 M d'€ a été prévue afin de reconfigurer les logements vacants des bâtiments J et E afin de les rendre plus spacieux et mieux adaptés.

En l'absence d'autres remarques sur ce sujet, le président propose de passer aux questions diverses.

III - QUESTIONS DIVERSES

Mme MORIVAL (SNAD-CGT) demande si le service central a pu obtenir de nouveaux éclairages sur la situation des représentants du personnel qui siègent sans étiquettes, en particulier en Île-de-France. Elle souhaiterait par ailleurs connaître l'avancée du dossier de relogement de la BSI de Dijon.

Pour répondre à la première question de Mme MORIVAL, M. HULIN indique que les sujets ayant trait aux instances paritaires sont de la seule compétence du bureau A1.

Le président souligne le "hors sujet" du présent conseil d'administration de la deuxième question de Mme MORIVAL.

Mme LANGLAIS (administratrice civile, chef du bureau B3) apporte toutefois quelques précisions : le projet de relogement de la BSI de Dijon dans un immeuble à construire est abandonné par manque de moyens en financement. Dans l'attente de trouver des locaux adaptés (recherches en cours) et afin de répondre aux observations de la commission de sécurité, l'EPA la Masse des douanes a mis un logement à disposition de la BSI.

M. BAILLET (directeur interrégional de Bourgogne) ajoute que le relogement de la BSI de Dijon est un projet de longue haleine ; le dossier suit son cours et un relogement provisoire de la BSI est à l'étude. Des précisions sur ce dossier seront prochainement communiquées.

Le président remercie les intervenants pour ces précisions.

Mme MAJORAL (SNAD-CGT) souhaite revenir sur le sujet de la sécurisation des cités et met l'accent sur celle du BOULOU qui a récemment souffert d'incidents importants. Elle demande si les travaux pourraient avoir lieu rapidement, la direction interrégionale ayant obtenu un devis d'un montant de 17 000 €, ce qui semble peu important.

Le président, ainsi que M. HULIN, sont favorables à la réalisation dans le court terme de ces travaux.

Afin de gagner du temps, Mme CATALA (FO) demande si le dossier du BOULOU pourrait, le cas échéant, être examinés hors programmation immobilière.

M. HULIN donne son approbation sur ce point.

M. BORTOLOTTI rebondit sur le dossier "sécurité" de la cité de Pontarlier transmis au service central.

Mme MARIN, bien que consciente des enjeux liés à la sécurité, attire l'attention sur les dangers d'une gestion au coup par coup et au fil de l'eau de la programmation immobilière. Les demandes ponctuelles doivent pouvoir être appréhendées de manière objective (déplacements dans les cités le cas échéant) et arbitrées.

Mme MARIN insiste sur la nécessité de conserver une programmation immobilière "hiérarchisée et concertée".

M. HULIN abonde dans le sens de Mme MARIN et souhaite conserver une vision d'ensemble de la programmation immobilière, dans le respect de la méthode adoptée.

Mme MAJORAL (SNAD-CGT) rappelle qu'au cas particulier de la cité du Boulou, la demande résultait d'incidents ponctuels.

Le président admet que le traitement des demandes ponctuelles de travaux dans le cadre d'incidents liés à la sécurité des cités soit accéléré mais partage complètement la position de la direction de l'établissement sur le respect de la méthode adoptée dans le cadre de la programmation immobilière.

M. AVIT (SNAD-CGT) revient sur la caractère social de l'établissement et cite l'exemple de la cité de Romans dont les loyers ont atteint un niveau similaire à ceux du privé suite à la répercussion de la récupération sur travaux (rénovation extérieure de la cité).

Mme MARIN explique que les travaux de la cité de Romans ont été conséquents (rénovation des fenêtres, peinture des cages d'escaliers) et que la récupération sur travaux a été appliquée aux loyers dans le respect des critères fixés et approuvés en conseil d'administration (plafonnement notamment).

Compte tenu de ce qui précède, Mme MARIN pose la question de la pertinence de conserver cette cité si les loyers sont effectivement au niveau de ceux du privé.

M. AVIT (SNAD-CGT) attire enfin l'attention du président sur le choix des lieux d'implantation des nouveaux services RH, afin d'éviter notamment les difficultés rencontrées pour le logement des agents affectés en sortie de stage au CSP de Lyon où l'établissement ne dispose que de peu de logements.

Le président prend note de cette dernière remarque et demande s'il y a d'autres questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et lève la séance à 12h45.

La secrétaire,

A black ink signature, appearing to read 'Devesa', written in a cursive style.

M. MARSCHALL DEVESA

Le président,

A black ink signature, appearing to read 'Fournel', written in a stylized, somewhat horizontal cursive.

J. FOURNEL

La secrétaire-adjointe,

A blue ink signature, appearing to read 'Benedetti', written in a cursive style.

A. BENEDETTI



Conseil d'Administration de l'EPA Masse des Douanes du 27 mars 2012

Déclaration préalable

En préalable à cette déclaration, nous tenons à vous rappeler qu'un règlement intérieur voté lors d'un CA de 2007 prévoit la communication sous huitaine des documents des CA CAVC, commission restreinte. Sans méconnaître les difficultés du service central d'avoir l'ensemble des documents validés, il n'en demeure pas moins qu'il est inadmissible que l'économie qui est faite par vos services soit reportée sur les élus du personnel. Nous subissons une double peine : le déficit de moyens au niveau central et celui au niveau de nos services respectifs pour imprimer les documents qui nous sont indispensables.

Il serait souhaitable que pour les prochaines réunions tous les administrateurs soient destinataires des documents et sous la même forme.

Nous percevons bien que cette période électorale fait souffler un vent de fièvre au sein de la Direction Générale, décoifferait-il aussi la tête de la douane. Ce CA sonnerait-il donc l'heure des adieux pour son Président ?

Le SNAD CGT et l'ensemble des personnels qu'il représente ne vous adresserons aucun remerciement pour le dépeçage de notre œuvre de logement social que vous avez entrepris dès votre arrivée : dilapidation des bijoux de famille par la vente des cités domaniales, suppression du secours de masse perçu par les plus défavorisés, révision à la hausse de la grille des loyers, augmentation outrancière des redevances d'occupation, récupération sur le dos des locataires des efforts nécessaires de rénovation des cités, fin de l'intermédiation des services régionaux entre les locataires et les bailleurs, mort du réseau des agences comptables secondaires et casse du réseau ordonnateur avec à la clef perte d'emploi et de proximité.

Le bulldozer des réformes semble donc à l'arrêt au moins provisoirement comme en témoigne l'ordre du jour de ce CA où pour une fois aucun projet de cession de cités douanières n'est à l'ordre du jour... Même si la politique influence souvent les décisions de l'EPA Masse, nous n'oublions pas la tentative d'annexion de la cour sud de la cité du Havre, projet aujourd'hui arrêté grâce à la mobilisation des locataires. Comme quoi les petits arrangements entre amis ne marchent pas toujours....

En matière économique, notre pays continue de traverser une crise sans précédent, amenant des mesures d'austérité et antisociales très sévères et contre-productives.

La misère s'accroît en France et s'étend à toutes les couches de la population, en épargnant bien entendu toujours les mêmes.

Comment aujourd'hui une société peut-elle accepter que certains étalent leurs richesses indécentes et que dans le même temps d'autres, de plus en plus nombreux, ne puissent plus se nourrir convenablement, se loger et avoir accès aux soins ?

La population douanière n'est bien évidemment pas épargnée, en particulier les plus vulnérables d'entre nous, qu'ils soient jeunes dans la carrière, veuves/veufs ou retraité(e)s des douanes.

Pour la CGT, il est inconcevable d'avoir une autre politique que celle qui protège les populations les plus fragiles, tout particulièrement dans le logement social.

Nous nous permettons enfin de ne pas partager l'auto-satisfaction de vos services. « Tous les curseurs sont au beau fixe... » À quel prix pour les locataires !

Malgré le vote négatif de notre organisation syndicale sur l'ensemble des projets cités précédemment, vous allez continuer vos orientations comme s'il n'en était rien, alors que la valeur du point d'indice Fonction Publique restera gelée et que les pensions continueront à diminuer.

Il est plus que temps d'en finir avec les politiques d'austérité, en douane comme ailleurs !



UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
FORCE OUVRIÈRE

Conseil d'Administration de l'EPA Masse du 27 mars 2012

Déclaration Préalable

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

L'analyse de l'activité de l'établissement que vous présentez, commence par un descriptif de l'organisation de l'EPA MASSE des Douanes. Cette présentation nous inspire une précision, que vous n'êtes pas sans ignorer Monsieur le Président, à savoir notre non-adhésion aux orientations prises en matière de réduction des CRM et son impact sur les effectifs des services ordonnateurs et comptables.

Faute de pouvoir refaire l'histoire, nous nous permettons d'attirer votre attention, sur les premières conséquences de cette réforme structurelle subie par l'EPA en suite du resserrement du réseau comptable:

Si l'USD-FO tient à saluer ici, le travail réalisé par les agents du service comptable, nous le faisons avec d'autant plus d'ardeur, que nous avons pris la mesure des difficultés surmontées par ce service lors des deux derniers exercices comptables.

En effet, en plus de l'absorption des comptabilités secondaires transférées, nos collègues ont atteint leurs objectifs et ce, malgré un manque de formation. Aussi, dans cet exercice imposé, ils ont dû absorber une charge de travail considérable, ce qui soulève de notre part une vive inquiétude.

Les résultats du travail remarquable réalisé par nos collègues reposent sur un investissement tel, qu'il ne peut être soutenable à long terme, sans risque d'impacter le bien être des agents, de même que leur santé.

L'aspect organisationnel de ce service sera évoqué en CT, où l'USD-FO présentera des propositions de nature à rendre son fonctionnement plus en adéquation avec les nécessités des missions confiées.

Concernant ce comité technique, nous sommes aujourd'hui dans l'attente de la fixation d'une date.

Sur le sujet des ordonnateurs, sans être dotés de dons divinatoires, nous réitérons notre mise en garde sur les conséquences du resserrement de ce réseau. La présentation idyllique qui en est faite dans votre rapport d'activité, ne correspond pas selon nous, à la réalité qui risque d'être durement vécue par les usagers de l'EPA, ceux-ci se trouvant dans l'obligation de devoir se dispenser de la qualité et de la réactivité des services de proximité qu'ils connaissaient auparavant et qu'ils appréciaient tout particulièrement.

Ces conséquences seront par ailleurs très vite ressenties par les agents du service



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tel : 01.47.70.31.21 - 01.45.23.43.18 - 01.48.24.33.96

Adresses e-mail : fo.douanes@wanadoo.fr - sned.siege@douane.finances.gouv.fr

Sites Internet : www.fcdouanes.fr - www.sned.info



central, qui seront inévitablement sollicités et appelés à la « rescousse » en cas de difficultés particulières.

L'USD-FO émet donc, à propos de ces deux « restructurations », de lourdes craintes sur les effets de cette réforme et de ses conséquences sur le bon fonctionnement de l'EPA.

Au sujet de la santé de l'établissement, nous nous réjouissons particulièrement des ratios positifs que laissent apparaître les comptes de résultats, mais nous regrettons cependant toujours, une politique de fonctionnement limitée aux entretiens des immeubles pour des travaux relevant principalement des strictes obligations du propriétaire.

Aussi, puisque vous émettez les vœux pieux d'une politique de rénovation ambitieuse, nous souhaitons, que la politique consistant à faire diminuer notre parc locatif de 91 logements entre 2010 et 2011 et celle de remettre aux domaines des logements relevant du parc domanial de 1,2% au cours de la même période, puissent participer à la mise en œuvre de rénovations substantielles d'immeubles dans les années à venir.

Concernant le bilan d'occupation, Monsieur le Président, force est de constater que les 12.4% de tiers logés dans nos cités sont constitués par 36% de retraités; à ce propos, ne pensez vous pas, qu'il y ait une nécessité de réflexion sur les conditions d'attribution ou sur les modalités de maintien dans les lieux de certains locataires?

En effet dans un contexte social de plus en plus difficile, les plus fragiles d'entre nous se retrouvent dans des situations parfois dramatiques. Le syndicat USD-FO souhaite donc vivement que nous puissions mettre en place une véritable réflexion sur ce sujet et vous propose donc, si vous en êtes d'accord, de porter celui-ci à l'ordre du jour de nos divers travaux prévus au cours de l'année 2012.

Pour terminer cette déclaration liminaire, nous voulons préciser quelques éléments concernant la subvention versée à l'établissement: en effet, même si celle-ci a évolué sensiblement, elle demeure toutefois en dessous de l'effort réalisé par le patronat du secteur privé et toujours bien en deçà de ce qu'elle fut par le passé. Ainsi, si nous prenons comme référence l'ALPAF, association relevant de la loi de 1901, qui se voit dotée d'une subvention de 20.040 M€ pour gérer 10.374 logements soit un ratio d'environ 2000€ par logement et si nous appliquions ce même ratio à l'EPA, nous pourrions prétendre à la dotation d'une subvention de 7M€, même en ôtant les coûts des 114 emplois à temps-plein, estimés à 4.9 M€. *le compte n'y est pas*

Force est de constater que ce différentiel n'est pas neutre et qu'il nous permettrait assurément, de mettre en œuvre une autre politique de réservation ou d'acquisition de logements.

Comme nous appartenons à une organisation qui positive, nous espérons que vous allez tenir compte de ces quelques propositions et osons donc espérer qu'un avenir meilleur saura ouvrir un horizon plus large à notre cher EPA.

Merci de votre attention.



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.47.70.31.21 - 01.45.23.43.18 ☎ 01.48.24.33.96

Adresses e-mail : fo.douanes@wanadoo.fr - sn.cd.siege@douane.finances.gouv.fr

Sites Internet : www.fodouanes.fr - www.sn.cd.info





**Déclaration préalable au Conseil d'Administration
de l'E.P.A Masse du 27 mars 2012**

Monsieur le Président,

La semaine passée, la Commission d'Audit et de Vérification des Comptes a émis un avis favorable à l'approbation des comptes de l'E.P.A Masse. Certes, le résultat net comptable est positif et la santé financière de l'établissement plutôt bonne. Pourtant, cette dernière a été chèrement obtenue au détriment des personnels qui ont vu leurs postes supprimés suite à la création de l'agence comptable centrale et à la disparition des agences comptables secondaires.

En outre, le resserrement du réseau d'ordonnateurs contribue à la poursuite de cette politique de suppressions de postes.

Aussi, suite à ces réformes, les personnels encore en place au sein des services régionaux ont vu leur charge de travail augmenter considérablement.

La politique de cession de biens immobiliers et le retour du produit de la vente qu'est le C.A.S ont apporté une certaine stabilité financière. La CFDT a toujours eu le souci de contrôler ces actions et de maintenir sa vigilance en n'accordant pas systématiquement un blanc-seing à chaque vente.

Alors que beaucoup enterraient l'E.P.A Masse il y a quelques années, la CFDT considère aujourd'hui qu'il est temps de passer à une phase plus ambitieuse. Intensifier la politique de réservation de logements, notamment en Ile de France, mais aussi et enfin faire preuve d'une réelle volonté en matière d'acquisitions d'immeubles.

La CFDT vous interpelle en dernier lieu sur l'état d'avancement de réécriture du décret régissant le fonctionnement de l'établissement.

Montreuil, le 27 mars 2012.